



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ce nouveau document officiel remplace désormais obligatoirement l'autorisation de prélèvement au niveau européen.

- En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **GCU** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ainsi que votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **GCU**.
- Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
- Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

N° d'adhérent A ...

RUM (« référence unique du mandat ») : (sera complété par le GCU)

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN

BIC

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

CRÉANCIER

Nom	Groupement des Campeurs Universitaires
Identifiant Créancier Sepa	FR28GCU456861
Adresse	72, boulevard de Courcelles 75017 PARIS – FRANCE

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en signant ce document, vous autorisez le GCU à prélever toute somme que vous lui devez, et en particulier la cotisation annuelle **renouvelable par tacite reconduction** qui sera débitée de votre compte début février, sauf opposition préalable de votre part. En décembre de chaque année vous recevez un appel de cotisation pour l'année suivante auquel vous êtes prié de répondre en cas de non-renouvellement de votre adhésion.

Après le premier février votre adhésion pour l'année est considérée comme définitive et aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Fait à : Le : Signature :

Document à compléter et à retourner avec un relevé d'identité bancaire à :
GCU 72, boulevard de Courcelles 75017 PARIS – France*

*aucun document n'est à envoyer à votre banque